



Guide Administratif

(Associations sur Affiligue)

Saison 2023 - 2024



SOMMAIRE

- 1 S’AFFILIER A L’UFOLEP NORD
- 2 GRILLE TARIFAIRE 2023 / 2024
- 3 MODALITES DE PAIEMENT ET PROCEDURE LICENCES
- 4 MEDICAL
- 4 DISPOSITIF PASS’SPOORT 2023/2024
- 5 MUTATIONS
- 6 ASSURANCE APAC
- 7 RÉSUMÉ

S'AFFILIER A L'UFOLEP NORD

S'affilier à L'UFOLEP 59 (et donc à la Ligue de l'Enseignement 59) :

L'affiliation est l'acte par lequel une association adhère aux statuts et donc au fonctionnement d'une fédération.

L'affiliation à l'UFOLEP permet à l'association :

- D'être membre de la 1^{ère} fédération affinitaire et multisports de France (380 000 adhérents).
- De pouvoir proposer à ses adhérents la prise d'une licence multisports.
- De pouvoir bénéficier d'une assurance en responsabilité civile pour elle-même (*dans le respect des règles d'adhésions*).
- De pouvoir proposer à ses adhérents une assurance individuelle accidents performante.
- De pouvoir inscrire sur les calendriers officiels de l'UFOLEP, la ou les manifestations qu'elle organise.
- De recevoir la revue nationale de l'UFOLEP/USEP « En Jeu, une autre idée du sport ».
- De pouvoir bénéficier d'un agrément officiel pour les demandes de subventions (*démarches à effectuer auprès des services de l'Etat*).
- De pouvoir bénéficier de conseils et/ou de formations pour le fonctionnement administratif et sportif.
- De pouvoir bénéficier de l'appui du centre de ressources à la vie associative de la Ligue 59 ainsi que d'autres partenaires (CDOS ...).

Tarifs d'affiliation 2023 - 2024 :

(total à régler selon le nombre d'adhérents en 2022 / 2023)

	UFOLEP Nationale	UFOLEP Nord	Ligue de l'Enseignement 59	Total à régler
0-10 adhérents	52 €	13 €	18,00 €	83,00 €
11 à 50	52 €	13 €	33,50 €	98,50 €
51 à 100	52 €	13 €	48,50 €	113,50 €
101 et +	52 €	13 €	64,00 €	129,00 €

- Paiement par virement, en indiquant le titre et numéro de l'association, accompagné obligatoirement du justificatif et de la fiche de ré affiliation à envoyer à m.duvel@ufolep-nord.fr
- Paiement par chèque à l'ordre de UFOLEP Nord accompagné de la fiche de ré affiliation : 84 Rue de Cambrai 59000 Lille.

L'AFFILIATION ET L'ADHESION À L'UFOLEP
SONT VALABLES DU 1^{er} SEPTEMBRE AU 31 AOUT

GRILLE TARIFAIRE 2023 - 2024

TARIFS LICENCES		Disciplines	Part assurance	Prix unitaire
ADULTES 2006 et avant	Dirigeant		4,16 €	26,00 €
	Officiel		4,16 €	27,00 €
	R 1	Activités de la Forme - Danse - Pétanque	4,80 €	32,00 €
	R 2 compétition	Football - Volley - Gym artistique - GRS - Tir...	7,51 €	42,00 €
	R 2 loisir (*)	Aïkido - Badminton – Parkour – Vélo Educatif	7,51 €	35,00 €
	R 5 CYCLO	Cyclospor	53,47 €	91,00 €
		VTT compétition - Bicross - Dirt - Duathlon...	63,92 €	101,50 €
		Cyclotourisme - VTT randonnées – Polo Bike	26,06 €	55,00 €
	R 6 AUTO	Poursuite sur terre - Kart cross - Kart piste	40,63 €	77,50 €
R 6 MOTO	Moto cross	120,69 €	159,00 €	
JEUNES 2007 à 2012	Officiel		1,54 €	20,00 €
	R 1	Activités de la Forme - Danse - Pétanque	2,18 €	22,00 €
	R 2 compétition	Football - Volley - Gym artistique - GRS - Tir...	4,89 €	31,00 €
	R 2 loisir (*)	Aïkido - Badminton – Parkour – Vélo Educatif	4,89 €	25,00 €
	R 5 CYCLO	Cyclospor	22,26 €	52,00 €
		VTT compétition - Bicross - Dirt - Duathlon...	32,71 €	62,00 €
		Cyclotourisme - VTT randonnées – Polo Bike	22,76 €	44,00 €
	R 6 AUTO	Ecole Initiation conduite et pilotage 16/18 ans	22,96 €	53,00 €
		Poursuite sur terre - Kart cross - Kart piste	38,01 €	68,00 €
R 6 MOTO	Moto cross	118,07 €	148,00 €	
	Ecole de conduite (pour les clubs labellisés)	38,01 €	67,50 €	
ENFANTS 2013 ET après	R 1	Activités de la Forme - Danse - Pétanque	2,18 €	20,00 €
	R 2 compétition	Football - Volley - Gym artistique - GRS - Tir...	4,89 €	29,00 €
	R 2 loisir (*)	Aïkido - Badminton – Parkour – Vélo Educatif	4,89 €	23,00 €
	R 5 CYCLO	Cyclospor	22,26 €	50,00 €
		VTT compétition - Bicross - Dirt - Duathlon...	32,71 €	60,00 €
		Cyclotourisme - VTT randonnées – Polo Bike	22,76 €	42,00 €
	R 6 AUTO	Karting Piste	38,01 €	65,50 €
R 6 MOTO	Ecole de conduite (pour les clubs labellisés)	38,01 €	65,50 €	

MODALITES DE PAIEMENT ET PROCEDURE LICENCES

Cette procédure ne concerne l'association que lorsqu'elle est affiliée (voir page 1)
PAR VIREMENT BANCAIRE (à privilégier pour Affiligue) :

Crédit Mutuel					
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE					
Identifiant national de compte bancaire - RIB					
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation
10278	02717	00041535401	47	EUR	CCM LOMME
Identifiant international de compte bancaire					
IBAN (International Bank Account Number)					
FR76	1027	8027	1700	0415	3540 147
Domiciliation			Titulaire du compte (Account Owner)		
CCM LOMME			UFOLEP - UNION FSE OEUVRÉS LAIQUES		
LILLE CORMONTAIGNE			EDUCATION PHYSIQUE		
19 RUE D ISLY			84 RUE DE CAMBRAI		
59000 LILLE			59000 LILLE		
☎ 0 820 35 21 30 (Service 0,12 €/min + prix appel)					
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.			PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ		

- Précisez le titre et le numéro de l'association (059 ...) en intitulé de virement.
Depuis votre banque, envoyez **impérativement** un email de confirmation de votre virement à m.duvel@ufolep-nord.fr
- Joindre par mail ou courrier :
 - Bon de commande récapitulatif
 - Ordre de Virement **correspondant au montant total du bon de commande**
 - **Les bulletins d'adhésion signés des personnes concernées (sauf si scannés sur Affiligue)**

PAR CHEQUE D'ASSOCIATION :

- A l'ordre de UFOLEP Nord à envoyer au 84 Rue de Cambrai 59000 Lille accompagné d'un :
 - Bon de commande récapitulatif
 - Chèque **correspondant au montant total du bon de commande**
 - **Les bulletins d'adhésion signés des personnes concernées (sauf si scannés sur Affiligue)**

La date d'homologation des licences sera la date de saisie sur Affiligue, à la seule condition que le dossier complet soit envoyé, par mail ou courrier, dans les 10 jours suivants. Passé ce délai, le dossier sera rejeté automatiquement. Si votre facture présente un solde négatif, c'est donc un avoir en votre faveur. Il sera à utiliser impérativement sur la saison 2023/2024.

RAPPEL

Le bureau de l'association doit obligatoirement être licencié
(Président, Secrétaire, Trésorier, responsable administratif)

MEDICAL

POUR TOUT PRATIQUANT ADULTE – JEUNE - ENFANT :

Le licencié peut fournir :

- un certificat médical de moins d'un an
- ou
- cocher la case « j'atteste avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions du formulaire santé » sur son bulletin d'adhésion.

Certificat médical (3)(4). Date [][][][][][][][][][][][] OU en tant que mineur.e je ne suis pas soumis au certificat médical:
 j'atteste avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions du formulaire santé avec un responsable de l'autorité parentale (disponible sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15699.do)

La présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive n'est plus obligatoire sauf pour les disciplines citées ci-dessous :

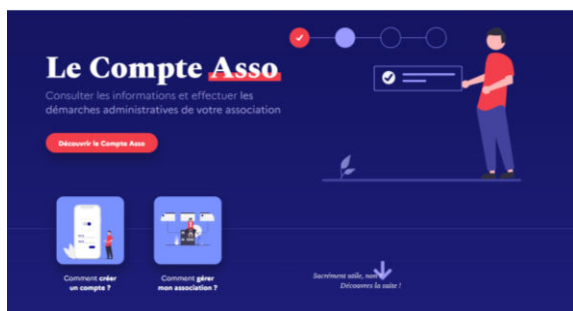
1° les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé (tir, ball-trap, biathlon)

2° les disciplines sportives pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur, à l'exception du modélisme automobile radioguidé (sport auto, karting et motoyclisme).

DISPOSITIF PASS'SPORT

Grâce au dispositif Pass'Sport, vous contribuez à accueillir encore plus de jeunes dans vos clubs et vous leur offrez la possibilité de bénéficier d'une aide à la pratique par une déduction de 50 € à l'inscription qui vous sera intégralement remboursée par l'Etat.

Il vous suffit d'enregistrer votre association sur « COMPTE ASSO » et de faire toutes les démarches en ligne. La procédure est simplifiée pour 2023/2024, plus besoin de facture d'affiliation, juste votre n° de SIRET.



MUTATIONS

Extrait du règlement sportif national

Article 4 : la mutation

A - Si un licencié UFOLEP de la saison sportive écoulée n'a pas renouvelé sa licence UFOLEP auprès d'une association pour une nouvelle saison sportive, ce dernier désirant changer d'association fait homologuer sa licence pour une ou plusieurs activités sportives dans l'association de son choix, sans autre démarche administrative ou financière.

B - Pour un licencié ayant validé sa licence et souhaitant changer d'association en cours de saison sportive pour la même activité sportive, il devra joindre, à la demande d'homologation : la photocopie de la lettre recommandée qu'il aura préalablement envoyée au président de l'association quittée, ainsi que le versement des droits éventuels correspondants.

Pour la participation à des phases compétitives pour le compte de la nouvelle association, le licencié devra respecter les délais de prise de licence imposés par le règlement sportif fédéral (Article 6 : les épreuves nationales de l'UFOLEP) et la réglementation technique fédérale de l'activité.

Dès lors qu'il en aura été informé, et s'il le souhaite, le président de l'association aura quinze jours pour faire parvenir au comité départemental son avis sur ce changement. En cas d'avis négatif, le comité directeur départemental pourra statuer après avoir entendu ou pris les avis du licencié et du président de l'association quittée.

En cas de décision défavorable du comité, le licencié a la possibilité de contester la décision auprès du Bureau national de l'UFOLEP qui donnera une décision sur dossier.

Cette obligation s'éteint le 31 août de la saison en cours.

Si le changement d'association concerne deux comités départementaux, c'est le comité quitté qui statuera.

C - En cas de mutation interfédérale prévue par une convention liant les deux fédérations, il conviendra d'en respecter les conditions.

Le bordereau de mutation est à retirer au Comité Départemental.

Les frais sont fixés à 150 €

(par chèque du licencié concerné).

ASSURANCE APAC

L'APAC Assurances, service de la Ligue de l'enseignement, est intégrée au dispositif fédératif en apportant des réponses assurances adaptées au besoin de notre mouvement.

La loi du 16 juillet 1984 (modifiée le 6 juillet 2000) **impose aux associations sportives l'obligation de souscrire un contrat garantissant la responsabilité de l'association et de tous les participants aux activités.** De même vous êtes tenus d'informer tous vos adhérents sportifs de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique sportive.

Le non-respect de ces obligations légales d'assurance peut avoir des conséquences pénales très lourdes pour les dirigeants d'association (condamnation à des amendes ou même à des peines de prison).

En tout état de cause, qu'il y ait ou non une obligation légale d'assurance, un accident, un vol ou un incendie peut avoir de graves conséquences pécuniaires.

Par conséquent, si aucune assurance n'intervient pour se substituer à vous en cas de responsabilité civile ou prendre en charge votre préjudice, la survie de votre association peut être compromise.

Votre affiliation à l'UFOLEP Nord et à la Ligue de l'Enseignement vous procure la garantie « **Multirisque Adhérents Association** ».

Ce produit comporte un ensemble de garanties permettant d'octroyer une sécurité indispensable à l'association et à ses membres :

- Responsabilité civile de base de la personne morale et de ses adhérents ;
- Responsabilité civile « Organisation ou vente de voyages ou séjours » ;
- Responsabilité civile « Locaux occasionnels » ;
- Assistance juridique ;
- Assurances Dommages (vol d'espèces, Tous Risques Expositions, ...) ;
- Individuelle Accident (Frais médicaux, Incapacité Permanente Partielle, Capital Décès) ;
- Assistance.

LES ASSURANCES OPTIONNELLES :

Si la « Multirisque Adhérents Association » permet d'accorder un certain nombre de garanties indispensables, votre association peut avoir le souhait de se garantir de manière plus complète.

Vous êtes propriétaire de matériel ou de stocks que vous souhaitez assurer contre le vol, l'incendie ou toute détérioration accidentelle ? L'APAC vous propose sa formule spécifique T.R.M (Tous Risques Mobilier/Matériel).

Vous êtes propriétaire d'un véhicule automobile ? L'APAC dispose d'un contrat automobile R.V.M. spécifiquement adapté aux associations.

Vous êtes locataire à titre permanent ou propriétaire d'un bâtiment ? Notre contrat M.B.P. (Multirisque Bâtiments Permanents) peut vous garantir.

Les licenciés de votre association veulent garantir leur matériel sportif ? La formule M.L.U. (Matériel des Licenciés UFOLEP) est à leur disposition.

Cette énumération n'est pas exhaustive et l'expérience de l'APAC dans le domaine associatif permet d'avoir une réponse adaptée à chacune de vos questions.

FICHE DIAGNOSTIC :

L'affiliation à la Ligue de l'enseignement n'accorde pas de garanties d'assurances. Seules l'affiliation de l'association à l'APAC et les adhésions à la Ligue de l'enseignement de tous les membres, dirigeants et pratiquants (titulaires d'une carte et/ou d'une licence) de l'association octroient les couvertures de la MULTIRISQUE ADHERENTS ASSOCIATION de l'APAC garantissant la responsabilité civile de l'association personne morale, ses risques divers, la responsabilité civile et l'Individuelle Accident de ses adhérents. Cette couverture doit être validée après régularisation d'une FICHE DIAGNOSTIC qui devra considérer l'ensemble des membres, dirigeants, pratiquants et usagers même temporaires.

Ce document permet de connaître l'association et d'être en règle vis-à-vis de l'assurance. Ce document doit être mis à jour si la situation de l'association évolue (ajout d'une activité sportive, d'un événement...).

Ce document est téléchargeable sur www.ufolep-nord.fr

Vos contacts :

accueil-apac@laligue.org

sinistres-apac@laligue.org

0 800 200 375 (numéro vert)

Service accueil APAC Paris

21 rue Saint Fargeau

CS72021

75989 PARIS CEDEX 20



Votre première connexion
Tapez <https://www.affilique.org>

Sur la page d'accueil, cliquez sur le bouton « Recevoir mes identifiants » et tapez votre numéro d'adhérent présent sur votre carte ou licence. Cliquez sur le bouton « Recevoir mon mot de passe ».

Ouvrez votre boîte mail (il arrive parfois que le mail soit retenu dans le dossier « indésirable » ou « Spam »)

Ouvrez à nouveau la page d'accueil et saisissez vos données personnelles de connexion dans « Identifiants » et « Mot de passe » (ou faites un copier-coller depuis le mail qui vous a été envoyé).

Cliquez sur se connecter.



Pour plus d'informations, une aide départementale est à votre disposition pour vous accompagner :
UFOLEP
84 Rue de Cambrai – 59000 LILLE
Contact : Maryline DUVET
03 20 00 17 30 ou m.duvet@ufolep-nord.fr



Affilique.org

**Pour l'association sportive
La signature électronique**

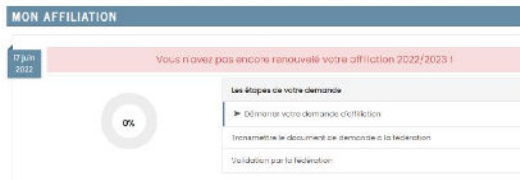
cd.ufolep.org/nord

Pour renouveler votre affiliation, vous devez signer votre document de réaffiliation. Nous vous proposons :

la signature électronique

- ❖ Suppression du papier
- ❖ Signature avec votre téléphone portable
- ❖ Transmission automatique à la fédération/comité.

Sur le tableau de bord, démarrer la procédure de réaffiliation



Cliquer sur l'étape 1 pour mettre à jour les informations sur

- Etape 1 : Mettre à jour votre fiche association** A FAIRE
- Etape 2 : Signer et envoyer la demande
- Etape 3 : Validation par votre fédération / comité

Ensuite, cliquer sur l'étape 2 pour signer votre document

- Etape 1 : Mettre à jour votre fiche association OK le
- Etape 2 : Signer et envoyer la demande** A FAIRE
- Etape 3 : Validation par votre fédération / comité

Notre partenaire UNIVERSIGN se charge de la signature électronique



Renseigner votre numéro de portable pour authentifier
recevoir votre code SMS de signature

Téléphone mobile

Saisissez votre code SMS

Code SMS

Votre demande de réaffiliation est signée.
Vous devez attendre que votre comité Ufolep valide votre demande pour commencer à gérer vos licenciés.

- Etape 1 : Mettre à jour votre fiche association OK le
- Etape 2 : Signer et envoyer la demande OK le
- Etape 3 : Validation par votre fédération / comité** EN COURS



Le site www.affilique.org est édité par la Ligue de l'enseignement, Association de loi 1901 à but non lucratif.

EN RÉSUMÉ ...

Étape 1 : Réaffilier l'association



Bordereau de renouvellement d'affiliation 2023/2024

Avant de signer la fiche de réaffiliation, il faut vérifier les coordonnées du Président, Trésorier, Secrétaire. En cas de changement de personne, vous pouvez faire les modifications sur simple papier joint à cette fiche. Vous pouvez aussi procéder à la réaffiliation au moyen de la signature électronique.



JE PAYE PAR VIREMENT

Je renvoie ce document + la preuve du virement par mail ou courrier.

OU

JE PAYE PAR CHEQUE

Je renvoie ce document par courrier avec le chèque.

Étape 2 : Prendre des licences



Bordereau de demande de renouvellement de licence UFOLEP 2023 / 2024



Bon de commande de licences UFOLEP 2023/2024

DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE LICENCE UFOLEP
Saison au 1er SEPTEMBRE 2023 - 31 AOÛT 2024

Association n° : 059 99

Acceptez-vous que UFOLEP communique vos coordonnées à des tiers partenaires ? Oui Non

ACTIVITES NON SPORTIVES
Activité(s) éducative(s) et culturelle(s) : _____

MES ACTIVITES SPORTIVES PRATIQUÉES AU SEIN DE MON ASSOCIATION

Dirigeant (Non pratiquant - aucune activité renseignée)

Officiel le (Non pratiquant) (1) Activité principale (non pratiquant)
 Officiel le (pratiquant) (1) Activité principale (pratiquant)
 Annimateur (pratiquant) (1) Activité principale (pratiquant)
 Officiel le (pratiquant) (1) Activité secondaire (pratiquant)
 Sportif ve (pratiquant)
 Pas de pratique compétitive (2)

J'affirme avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions du formulaire santé (Certa n° 15699/01) ou Certificat médical (3/4) : Oui Non

Présentez-vous un handicap (physique, sensoriel, psychique ou mental) ? Non Oui

Êtes-vous licencié(e) d'une autre fédération ? Non Oui, Précisez : _____

INFORMATIONS ASSURANCE

Pour les licenciés UFOLEP non pratiquants et pratiquants de risque R1, R2, R3 R5 ou R6 : Votre association a souscrit auprès de l'APAC une assurance collective Multirisque Adhérents Association qui comprend la garantie "Responsabilité Civile" obligatoire. Conformément à l'article L.321-4 du Code du sport, elle vous propose en outre une garantie "Individuelle Accident". J'accepte les conditions de cette garantie "Individuelle Accident" de base (S) dont la notice d'information de garanties et de prix m'a été remise au préalable. Je souhaite souscrire l'option suivante (voir ci-dessous le tableau de ces garanties) :

Nature des garanties	Garanties de base	CIP Option 1	CIP Option 2	CIP Option 3 (6)
Frais de soins accident	7,823 €	7,823 €	7,823 €	7,823 €
Prothèse dentaire	338 € / dent	338 € / dent	338 € / dent	338 € / dent
Lunettes de vue et lentilles	810 €	810 €	810 €	810 €
Prothèses orthopédiques	455 €	525 €	525 €	525 €
Invalidité permanente > de 1 à 50 %	30 490 € x taux	76 225 € x taux	76 225 € x taux	76 225 € x taux
> de 51 à 100 %	81 470 € x taux > 50%	228 874 € x taux > 50%	228 874 € x taux > 50%	228 874 € x taux > 50%
Décès par accident	Maximum 60 989 €	Maximum 152 450 €	Maximum 152 450 €	Maximum 152 450 €

Je confirme avoir lu et accepté les conditions générales d'assurance et d'indemnité prévues au règlement de l'APAC. J'accepte les conditions de cette garantie "Individuelle Accident" de base (S) dont la notice d'information de garanties et de prix m'a été remise au préalable. Je souhaite souscrire l'option suivante (voir ci-dessous le tableau de ces garanties) :

LICENCE PROVISOIRE UFOLEP

Association n° : _____
 Nom : _____
 Prénom : _____
 Activités : _____

Signature : _____
 Date et signature du licencié(e) : _____
 (ou si mineur, de du représentant e légal(e))



BON DE COMMANDE DE LICENCES UFOLEP
Saison 1er SEPTEMBRE 2023 - 31 AOÛT 2024

Arrivée : _____
 Date cachet de la poste : _____
 Date homologation : _____
 Licence(s) retournée(s) le : _____
 Facture N° : _____

N° Affiliation : 059
 Nom Association : _____
 Discipline(s) : _____
 Licence(s) à retourner à : Mme M. : _____
 Adresse complète : _____
 E-mail : _____

LICENCES 2023 / 2024		Prix unitaire	Quantité	TOTAL
ADULTES 2006 et avant	Dirigeant	Non pratiquant	26,00 €	
	Officiel	Non pratiquant	27,00 €	
	R 1	Gym douce - Danse - Pétanque...	32,00 €	
	R 2 compétition (*)	Football - Volley - Gym artistique - GRS - Tir...	42,00 €	
	R 2 loisir (*)	Aérod - Badminton - Vélo Educatif - Parkour	35,00 €	
	R 5 CYCLO	Cyclosport	91,00 €	
JEUNES 2007 - 2008 2009 - 2010 2011 - 2012	R 5 CYCLO	VTT compétition - Bicos - Dirt - Duathlon...	101,50 €	
	R 6 AUTO	Cyclotourisme - VTT randonnées - Polo Bike	55,00 €	
	R 6 MOTO	Poursuite sur terre - Kart cross - Kart piste	77,50 €	
	R 6 MOTO	Moto cross	159,00 €	
	Officiel	Non pratiquant	20,00 €	
	R 1	Gym douce - Danse - Pétanque...	22,00 €	
ENFANTS 2013 et après	R 2 compétition (*)	Football - Volley - Gym artistique - GRS - Tir...	31,00 €	
	R 2 loisir (*)	Aérod - Badminton - Vélo Educatif - Parkour	25,00 €	
	R 5 CYCLO	Cyclosport	52,00 €	
	R 6 AUTO	VTT compétition - Bicos - Dirt - Duathlon...	62,00 €	
	R 6 AUTO	Cyclotourisme - VTT randonnées - Polo Bike	44,00 €	
	R 6 MOTO	Ecole Initiation conduite et pilotage 16/18 ans	53,00 €	
MOTO	R 6 AUTO	Poursuite sur terre - Kart cross - Kart piste	68,00 €	
	R 6 MOTO	Moto cross	148,00 €	
	R 1	Ecole de conduite (pour les clubs labellisés)	67,50 €	
	R 2 compétition (*)	Gym douce - Danse - Pétanque...	20,00 €	
	R 2 loisir (*)	Football - Volley - Gym artistique - GRS - Tir...	29,00 €	
	R 5 CYCLO	Aérod - Badminton - Vélo Educatif - Parkour	23,00 €	
R 6 AUTO	Cyclosport	50,00 €		
R 6 MOTO	VTT compétition - Bicos - Dirt - Duathlon...	60,00 €		
R 6 MOTO	Cyclotourisme - VTT randonnées - Polo Bike	42,00 €		
R 6 MOTO	Karting Piste	65,50 €		
R 6 MOTO	Ecole de conduite (pour les clubs labellisés)	65,50 €		
MOTO	Passport obligatoire pour chaque pratiquant	5,00 €		
				MONTANT TOTAL
				Deduction avoir sur licences (2023-2024) (original à fournir)
(*) liste non exhaustive (voir grille liste activités UFOLEP)				MONTANT REGLE

CHEQUE DE CLUB OBLIGATOIREMENT ou AVIS D'OPERATION DE VIREMENT - A AGRAFER DANS CET ESPACE

La date d'homologation est la date de réception du dossier à la Délégation Départementale à condition que le dossier soit complet

Bulletins d'adhésion : compléter obligatoirement la partie médicale et signer à l'endroit prévu à cet effet

Pour un traitement plus rapide du dossier, vous pouvez utiliser Affilique (codes d'accès à demander à tout moment de la saison)

Nos bureaux sont ouverts : Lundi et Jeudi de 9 H à 12H30 et de 13H30 à 17 H - Mercredi et Vendredi : sur rdv uniquement

Fermé le MARDI

84 RUE DE CAMBRAI - 59000 LILLE - 09 20 20 37 30 - Service Affiliations / Licences - m.duvert@ufolep-nord.fr

Attention :

Les membres du Bureau de l'Association doivent demander leurs licences dès le 1er Septembre 2023.

Pour les dirigeants, officiels et/ou animateurs la demande de licence est recto/verso.

JE PAYE PAR VIREMENT

Je renvoie ces documents + la preuve du virement par mail ou courrier dans les 10 jours suivants

OU

JE PAYE PAR CHEQUE

Je renvoie ces documents par courrier avec le chèque dans les 10 jours suivants



Plus d'infos :
UFOLEP NORD
84 Rue de Cambrai
59000 LILLE
03.20.00.17.30
www.ufolep-nord.fr

Nos bureaux sont ouverts :
Lundi et Jeudi : de 9 H 00 à 12 H 30 et de 13 H 30 à 17 H 00
Mercredi et Vendredi : sur rendez-vous uniquement
Fermé le Mardi